

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

19 JAN. 2026

Le Greffier

N° d'entreprise : **0201 645 281**

Nom

(en entier) : **CENEO**

(en abrégé) :

Forme légale : **société coopérative**

Adresse complète du siège : **boulevard Mayence 1/1, 6000 CHARLEROI - BELGIQUE**

Objet de l'acte : Démissions - Nominations

ISSU DE LA DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 DECEMBRE 2025

3. NOMINATIONS STATUTAIRES

En vertu de l'article L1523-14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'Assemblée générale est seule compétente pour la nomination et la destitution des administrateurs.

Il est proposé de nommer, au Conseil d'administration, sur proposition de l'intercommunale :

- IGRETEC, Monsieur Steven ROYEZ, Bourgmestre de Lobbes, au poste d'administrateur ;
- IDETA, Monsieur Mickaël BUSINE, Bourgmestre de Celles, au poste d'administrateur.

Cette proposition de nomination respecte les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et les statuts de l'intercommunale.

42 villes et communes ont délibéré sur ce point de l'ordre du jour.

Ce point de l'ordre du jour est voté aux suffrages suivants :

- Résultat global des votes :

- 7.163.761,67 Oui
- 4.898.032,72 Non
- 8.789,01 Abstentions

- Résultat des votes des associés communaux :

- 39.772,67 Oui
- 10.806,72 Non
- 8.789,01 Abstentions

Ce point est, par conséquent, au vu du résultat des votes, adopté:

O. BONTEMS,
Secrétaire général

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/01/2026 - Annexes du Moniteur belge